

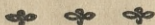
27 JAN 1916

01014613

La Pologne

Point de l'équilibre
européen

J.-H. Retinger
~~A. ETTEINGER~~



La Pologne

Pivot de l'équilibre européen

~~SA PLACE DANS L'ÉQUILIBRE EUROPÉEN~~

~~SA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE~~

● ● ● ● ~~ET DIPLOMATIQUE~~ ● ● ● ●

H. FLOURY, Éditeur

PARIS — 1, Boulevard des Capucines, 1 — PARIS

1916

A. ETTINGER

La Pologne



32 PLAZE D'ANVERS, BRUXELLES
32 SÜDBLICKEN STRASSE, BONNEN
ET BIBLIOTHÈQUE

28196

H. FLOURY, Éditeur

PARIS — 1, Boulevard des Capucines, 1 — PARIS

1916

INTRODUCTION

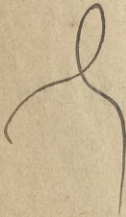
Quand le démembrement de la Pologne fut consommé, l'Europe entière le qualifia de crime; — aujourd'hui que la grande guerre se déroule sur le territoire polonais, on oublie la nation qui y a établi sa demeure millénaire. Les habitants de la province dont le centre est Cracovie le cœur de la Pologne, sont maintenant appelés des Galiciens; ceux qui se groupent autour des lacs mazuriques, deviennent des Mazoures: « La population civile » est la qualification de ceux qui occupent les terres polonaises, sous la domination de la Russie. La Pologne est devenue une expression géographique cette Pologne, que « Mars et Hiver accompagne » de Ronsard. Son passé est oublié son passé, son présent

10

11, selon
— 2

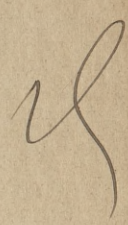
méconnu. — Qui connaît aujourd'hui son histoire ? Qui a étudié son progrès économique inouï ? Qui se rend compte de la puissance de vitalité de la race polonaise ?

Certes à première vue, la Pologne, spoliée de son indépendance, de son idéologie historique, de sa religion et de sa langue n'est qu'une « loque misérable », tout au plus un sujet à phraséologie sentimentale. Mais ce ne sont que des apparences, — la Pologne vit, puisque l'élément polonais vit toujours et fait des progrès considérables. Malgré le silence qui se fait autour d'elle, la question polonaise existe, parce que la nation n'est pas morte. Entre tous les problèmes actuels, c'est bien celui qui présente le plus vaste champ de possibilités pour l'avenir, en raison de son importance géographique, économique et ethnographique.



~~Mais il est aussi difficile de se rappeler la grandeur disparue, qu'il est dangereux d'oublier les leçons du passé et de méconnaître la situation présente. Un homme politique ne doit laisser échapper aucune éventualité, — fût-elle minime, — qui pour-~~

~~rait soit servir, soit porter atteinte aux intérêts de sa patrie. C'est pourquoi il doit se garder des fausses apparences, qui lui cachent le vrai sens de l'histoire et déforment sa perception claire de la situation actuelle. En même temps, il ne doit pas se laisser entraîner trop loin par des considérations d'ordre sentimental.~~



Lorsqu'au congrès de Vienne, on voulut établir une paix générale et viable, le prince de Talleyrand écrivait au prince de Metternich, chef du gouvernement autrichien, les paroles suivantes : « De toutes les questions, qui devraient être traitées au Congrès, le roi aurait considéré, comme la première, la plus grande, la plus éminemment européenne, comme hors de comparaison avec toute autre, celle de la Pologne, s'il lui était possible d'espérer, autant qu'il le désirerait, qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres, par son ancienneté et par son infortune, sa valeur, les services qu'il rendit autrefois à l'Europe, pût être rendu à son antique et complète indépendance. Le

partage, qui le raya du nombre des nations fut le prélude, en partie la cause, et peut-être jusqu'à un certain point, l'excuse des bouleversements auxquels l'Europe a été en proie ».

12 12
12

Virtuellement la question polonaise, qui se pose aujourd'hui n'est pas différente de celle, que la diplomatie française défendait en 1814, avec en plus le progrès énorme, que la nation a fait dans les domaines aussi bien économiques qu'intellectuels, avec en plus toute l'intensité du ressentiment, que les griefs accumulés et les paroles brisées ont provoqués chez les Polonais, et par-dessus, tout avec en plus, la conscience de leur force, qui se manifeste enfin d'une façon de plus en plus impérieuse.

Pour soutenir la cause polonaise, le prince de Benevent tirait ses arguments du passé de la Pologne, mais aujourd'hui, les Polonais peuvent y ajouter des considérations actuelles, puisées dans son évolution économique moderne, dans cette science par excellence positive, la statistique. Si la

justice est impuissante à les sauver, leur force vitale et leur volonté de vaincre l'emporteront quand même.

L'AUTEUR.

Mai-septembre 1915.

N.-B. — Toutes les données et chiffres statistiques de la présente étude sont basés sur la statistique officielle.

Sources officielles

Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich. 1915.

Statistisches Jahrbuch für den preussischen Staat 1915.

Oesterreichische Statistik. 1914.

Premier recensement général de la population de l'Empire de Russie. 1897.

Relevé général des données du premier recensement de la population de l'Empire de Russie. 1905.

Statistique générale de la France. 1914.

Annuaire statistique de la France. 1914.

Sources semi-officielles

Travaux du Comité statistique de Varsovie (russe).

Annuaire statistique du Royaume de Pologne. 1914.

La statistique de la Galicie. 1904-1913.

La statistique de la Pologne, sous la rédaction de MM. Krzyżanowski et Kumaniecki (sous presse).

The Russian Yearbook. 1912.

The statesman Yearbook. 1915.

10

V.

L 2

justice est imputable à les auteurs, leur force vitale
et leur volonté le vaincre l'emportent quand

même.

L'ARTICLE

Mais c'est dans le 1915.

M. B. — Toutes les données de chiffres statistiques de la
statistique dans sont basés sur la statistique officielle.

Statistiques officielles

- Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich. 1915.
- Statistisches Jahrbuch für das preussische Staat. 1915.
- Oesterreichische Statistik. 1915.
- Preussischer Versuch einer genauen de la population de l'Empire
de Prusse. 1897.
- Handb. général des données du premier recensement de la
population de l'Empire de Russie. 1907.
- Statistique générale de la France. 1914.
- Annuaire statistique de la France. 1914.

Statistiques semi-officielles

- Travaux du Comité statistique de Varsovie (Russie).
- Annuaire statistique du Royaume de Pologne. 1914.
- La statistique de la Galicie. 1904-1913.
- La statistique de la Pologne, sous la rédaction de M. K. 1914.
- Statistik des Zarischen Reichs (sous presse).
- The Russian Yearbook. 1914.
- The German Yearbook. 1914.

La Pologne

CHAPITRE PREMIER

L'importance historique de la Pologne

Il y a deux siècles encore, la Pologne jouait dans la politique européenne le rôle qu'on assigne aujourd'hui à la Russie. Certes, son territoire ne s'étendait pas à travers deux continents ; certes, il ne contenait pas toutes les races et toutes les religions ; ce fut un État tout européen, habité par une population homogène, liée par des traditions communes, des intérêts économiques communs et, par-dessus tout, par une même civilisation.

L'étendue de son territoire et le nombre de ses habitants, rangeaient la Pologne parmi les premiers

— 1.
États de l'Europe, car, en superficie et en population, elle ne fut dépassée alors que par la Russie.

Grâce à ce fait et en même temps grâce à sa situation géographique, la Pologne joua un rôle politique immense, plus dangereux et entraînant, peut-être, plus de responsabilités que celui d'aucune autre nation du monde civilisé. Elle n'avait pas seulement à combattre pour sa propre existence, mais elle était destinée à défendre la civilisation latine contre l'empiétement de l'esprit teuton, et à protéger la culture du monde occidental contre l'invasion asiatique. Née d'une réaction slave contre le péril germanique, elle fait son entrée sur le théâtre de l'histoire, par une guerre contre l'Allemand, et depuis, sans cesse, il fallait le combattre... et vaincre.

De l'autre côté, de même que la France devant le Sarrazin, elle formait une digue devant les barbares de l'Asie : les Tatars, les Turcs. Elle seule, entre toutes les nations, a toujours su opposer une force suffisante pour vaincre les hordes innombrables. Non seulement dans la bataille de Vienne, mais annuellement, selon les paroles du pape, elle sauvait la chrétienté, et par chrétienté il faut compren-

1. Au moment des partages : 763 940 kilomètres carrés avec environ ~~seize~~ millions d'habitants.

— quatorze

dre de nos jours, le monde européen civilisé : la civilisation.

En réalité au cours des quinzième, seizième, et dix-septième siècles, sa position répondait dans l'Europe orientale, à la position de la France dans l'Europe occidentale. La maison des Jagellons avait une puissance analogue à celle de la maison de France. Elle régnait sur une Pologne qui, dans ces temps, s'étendait sur environ 900000 kilomètres carrés et était suzeraine de la Prusse et des États modovalliques (la Roumanie moderne). Des fils de rois de Pologne occupaient les trônes bohême et hongrois, et il leur arrivait même d'être appelés à celui de Moscou.

La sérénissime République Polonaise présentait ↓ S ↓ R ↓ P pour la France un énorme intérêt politique. Depuis Henri III, qui fut roi électif de la Pologne, combien d'autres souverains français songèrent à y installer des princes de la maison de France. Le grand Condé, les Conti, les Turenne furent des candidats au trône polonais. Des princesses françaises cherchèrent à se faire épouser par des Polonais, et, par des liens de famille, rapprocher ainsi la Pologne de la France. C'est la Pologne, si souvent alliée de la France contre les Turcs et la maison de Habsbourg, qui fut

l'objet du « secret du roi », de l'époux de Marie Leczinska.

Aussi, quand on lit les premiers périodiques français, *le Mercure*, ou *la Gazette de France*, quand on feuillette les mémoires contemporains, on est frappé par l'importance, qu'y prennent les affaires de la « Sarmatie ». La vie polonaise est un thème favori du journaliste d'alors, des nouvelles de Cracovie et de Varsovie s'y étalent en première page. En pleine justice d'ailleurs, car ces deux villes jouaient dans ces temps un rôle considérable, donnent le ton à toute l'Europe centrale et septentrionale. Elles furent les seuls centres intellectuels et mondains, car Berlin n'existait alors que comme ville secondaire et provinciale. Saint-Pétersbourg n'était pas encore fondé, et sur son futur emplacement s'étendaient des marais incultes, tandis que Munich et Dresde, ne refletèrent que bien plus tard, les esprits capricieux de leurs rois dilettantes¹.)

*
* *

De même qu'il ne faut pas chercher la vraie grandeur de la France sur les champs de bataille;

1. Il est intéressant de noter que l'Université de Cracovie fut fondée avant toutes les universités allemandes.

Bouvines, Valmy, Austerlitz, mais dans le Paris de Philippe-Auguste, dans la Déclaration des droits de l'homme, dans les marches victorieuses des idées nouvelles portées avec les aigles napoléoniens ; de même la véritable importance de la Pologne ne consiste pas seulement dans les faits d'armes. C'était la force morale qui prépara les victoires, c'était le travail civilisateur, et, partant, le progrès et l'évolution des idées démocratiques. /2

La grandeur de la Pologne n'est pas de surface, elle va toute en profondeur, elle réside dans les domaines de la vie sociale, économique et purement morale.

Il serait puéril de rappeler à la connaissance du monde, qui en a une excellente notion, les services rendus par la Pologne à la science et aux arts, et de citer de nouveau les noms immortels de Copernic, de Chopin et de tant d'autres. Il nous semble complètement superflu de rappeler l'éducation civilisatrice, qui rayonnait de la Pologne sur les pays situés à l'est de ses frontières, notamment sur la Russie (un seul fait d'ailleurs suffirait : jusqu'en 1716, tous les livres russes furent imprimés en territoire polonais). Toutefois il est nécessaire de s'arrêter un peu plus longtemps sur le développement des institu-

tions et des idées démocratiques en Pologne. C'est là qu'elles sont arrivées le plus rapidement aux limites de leur maximum évolution, c'est là qu'elles trouvèrent leur réalisation, la plus complète et la plus idéaliste. Souvent même des questions, qui ne commencèrent à se manifester dans le reste d'Europe, qu'à l'époque actuelle, furent déjà mises en exécution en Pologne il y a deux siècles.

Il est d'autant plus important d'en parler, que presque toujours leur histoire était mal comprise à l'étranger, soit à cause de l'ignorance des premiers qui en ont parlé, soit à cause de la malveillance des ennemis de la liberté et du système démocratique.

Les premiers qui ont étudié la constitution et la vie sociale polonaise des personnes encore imbuës de l'esprit de l'Ancien Régime, ne se rendaient compte, ni de l'essor que prendront plus tard, dans le reste de l'Europe, les idées démocratiques, ni de leur importance au point de vue moral et politique. Leur représentant le plus typique et le plus fameux est Rulhière, l'auteur du livre sur *l'Anarchie en Pologne*, qui fut une autorité dans les questions polonaises même pour Napoléon. Sa voix fut écoutée, plutôt que celle des Rousseau, des Condillac ou des Burkes, qui n'épargnaient aucun éloge aux lois éga-

litaires et libérales de l'ancienne république polonaise.

Les institutions démocratiques, ébauchées déjà au début du quinzième siècle, formulées en 1454, furent définitivement établies en Pologne, en 1505. Dorénavant la République polonaise ne le sera pas seulement de nom, mais de fait, car le contrôle des affaires publiques sera exercé par un nombre, relativement très grands de citoyens¹. Déjà vers la fin du seizième siècle le parlementarisme et le système démocratique s'ancre tellement dans l'esprit et les mœurs de

1. Il est avant tout nécessaire de rectifier une légende, dénuée de fondement quoique consacrée par un siècle d'existence, celle qui tire son origine du fait de la confusion, qui règne entre le sens français et le sens polonais du mot « noblesse ». En Pologne, ce terme avait une acceptation bien plus vaste, qu'en France et que partout ailleurs. Le féodalisme n'ayant pas existé en Pologne les nobles polonais n'étaient pas les fils des seigneurs féodaux, mais les descendants des hommes libres, des temps, ou se cristallisaient l'organisation sociale de ce pays. Aussi leur nombre fut de beaucoup supérieur au nombre relatif et absolu des nobles étrangers. Au seizième siècle un dixième de la population totale de la Pologne prenait part aux votes, tous des nobles, tandis que le suffrage universel en Angleterre moderne ne s'applique qu'à un septième seulement. En réalité le mot « noble » était en Pologne le synonyme d'électeur.

◁ C'était plutôt le « civis » de l'ancienne Rome, que l'aristocrate de l'ancien Régime.

Il est vrai que les bourgeois des villes furent, dans un certain sens, privés du droit de vote, mais cette mesure provient grandement du fait, qu'ils reçurent une constitution à part, partiellement aussi parce qu'ils étaient en majorité d'extraction étrangère (metoikoi) (des Grecs anciens).

✓ 57 ✓

la nation, que, — quand plus tard l'ère des guerres fut close pour la Pologne, — la politique intérieure devint le seul objet et le pivot de la vie polonaise.

La démocratie apporte avec soi l'exaltation des trois sentiments qui forment les bases de la vie morale de l'individualisme, de la liberté et de la tolérance. Ces trois sentiments ont pu, grâce aux conditions extérieures, autant qu'au caractère intime des Polonais, se développer non seulement librement et sans trouver d'entraves, mais d'une façon bien plus idéaliste que partout ailleurs, et, par conséquent, bien plus rapidement.

Ainsi ces trois sentiments, mis en pratique et développés jusqu'aux extrêmes, amenèrent trois résultats, que d'ailleurs on peut observer partout où la démocratie a établi son pouvoir. Ce sont : l'affaiblissement du pouvoir exécutif et l'augmentation de l'autorité de la Chambre basse, l'accroissement de la puissance des représentations des minorités, qui aboutit au *liberum veto* et enfin le pacifisme, qui, — si l'esprit militaire n'avait pas existé chez les Polonais, — serait devenu de l'antimilitarisme.

Pour enrayer les progrès de ces idées démocratiques, par trop exubérantes et devenues dangereuses à l'État par leur idéologie peu pratique et

très doctrinaire, un mouvement puissant se dessina au dix-huitième siècle, qui aboutit à la promulgation de la Constitution, dite du 3 mai 1791. L'objectif principal de cette constitution n'était pas, comme on se l'imagine souvent, un élargissement des principes démocratiques, mais, au contraire, à côté de l'augmentation du nombre des électeurs, une restriction de certaines libertés démocratiques séculaires, et, en particulier, de celles qui mettaient en danger la vie même de la République polonaise. Car, comme chaque démocratie qui n'est pas égoïste, elle ne comptait pas suffisamment avec les circonstances étrangères à sa volonté : la politique de ses voisins.



Deux foyers d'idées nouvelles brillèrent au dix-huitième siècle, la France et la Pologne. Aussi ces deux pays devinrent les objets de la haine de tous les gouvernements despotiques. La France et la Pologne devaient vaincre ou succomber dans la lutte, car il n'y avait pas de place en Europe pour la tyrannie et la liberté en même temps. Ce fut la Pologne qui succomba, et ce fut la France qui vaincut. Mais c'est uniquement le fait que la Pologne était « parta-

geable », qui sauva la France et la civilisation en même temps.

Car il serait puéril de se faire d'illusions là-dessus. Vers la fin de l'Ancien Régime la France était relativement encore plus faible que la Pologne, mais sa situation géographique lui était éminemment favorable. Les mers formaient presque la moitié de ses frontières, à l'ouest la chaîne de montagnes difficiles à franchir, et une Espagne, affaiblie et tombée en décadence, à l'est des minuscules principautés allemandes, sans forces ni armes, ou des provinces, séparées de leur métropole par des territoires étrangers. Les seuls États, qui auraient eu réellement à craindre l'infiltration des idées libérales, et qui avaient assez de forces à les combattre, étaient — en dehors de l'insulaire Angleterre, — la Prusse, l'Autriche et la Russie.

Mais ces trois États, avant de se mesurer avec la France lointaine, voulaient venir à bout de l'autre foyer de libéralisme : la Pologne. Située entre ces trois puissances elle n'avait presque pas de frontières, ni de défenses naturelles, elle était dangereuse à la tyrannie, autant que la France, et avant tout elle était une proie, qui semblait servir beaucoup leurs intérêts immédiats, économiques ou géo-

graphiques. Pour cette raison, pendant longtemps la coalition ne progressa pas contre la France, « les Alliés se montrèrent non seulement sans énergie, mais dénués de motifs, qui pussent exciter leur enthousiasme. Chaque puissance avait son objectif séparé... La Prusse n'ambitionnait qu'arrondir sa part dans le partage de la Pologne, et employait les subsides de l'Angleterre à envoyer son armée combattre les Polonais et acquérir des nouvelles provinces. La Russie n'avait qu'un but, la conquête de la Pologne, et son astucieuse impératrice, tout en exprimant, dans ses phrases pieuses et des maximes de haute moralité, la plus grande horreur pour la Convention, n'avait qu'un objet en vue : exciter les Anglais et les Allemands contre la France. Pendant ce temps, ses intrigues politiques et ses puissantes légions assuraient et consolidaient ses conquêtes en Pologne ¹.

Mais, quand en 1795, après le partage définitif de la Pologne, on voulu procéder vigoureusement contre la France, pour en finir, il était déjà trop

1. Lord John Russel, plusieurs fois premier ministre anglais, qui n'a pas cessé de prendre part aux affaires de son pays depuis la chute de Napoléon jusqu'à 1870, écrit ces paroles significatives dans ses *Mémoires et Souvenirs*, Paris, 1876, p. 3.

tard. Celle-ci avait déjà dépassé le tournant dangereux et, grâce au répit accordé par les affaires polonaises, elle était en état de se défendre et de vaincre.

Ainsi la perte de la Pologne sauva la France.

L'histoire se répéta pendant le congrès de Vienne, quand la Consécration du démembrement de la Pologne, sauva les débris de la Saxe. De nouveau, en 1830 « par une triste analogie avec l'histoire de 1793 la nation belge allait devoir son existence et son salut, aux convulsions de la Pologne, qui, déjà, alors, avait assuré l'existence et la liberté de la République française », — dit un des plus grands historiens de la diplomatie française, M. Émile Bourgeois †.

| 7.

†. Manuel historique de politique étrangère, t. III, p. 9.

CHAPITRE II

La vitalité de la Pologne.

~~Dans son livre magistral sur la Dépopulation~~
~~M. P. Leroy-Beaulieu constate et démontre avec des~~
~~arguments convaincants, que dans l'histoire des~~
nations, un accroissement rapide des naissances
précède ou coïncide toujours avec une activité et
une intensité nouvelle dans la vie de cette nation.
Quand un peuple a un surcroît de population relati-
vement plus fort que celui de ses voisins, son éner-
gie et son activité prennent par un jeu naturel, un
ascendant sur celles, forcément moindre, qui se
manifestent autour de lui. En dedans de la nation
le *struggle for life* étant devenu plus difficile,
parce que la concurrence du travail plus active, les
individus qui parviennent à vaincre sont, par consé-
quent, mieux outillés pour la vie que ceux, qui ne

2
10

rencontrent pas d'obstacles. Par la logique des choses l'industrie et le commerce, autant que l'expansion à l'étranger prennent un essor formidable. Les exemples abondent dans l'histoire, les temps de Louis XIV, la période de la reine Élisabeth en Angleterre, la première moitié du siècle passé en Prusse.

Aujourd'hui, quand on compare les statistiques mondiales, on s'aperçoit que ce sont les Polonais qui, parmi tous les peuples civilisés, s'accroissent de la façon la plus rapide.

Nous donnons, dans le tableau A, l'accroissement de la population des diverses provinces polonaises depuis le congrès de Vienne, jusqu'à nos jours (en mille habitants).

L'accroissement de toutes les autres nations d'Europe se fait beaucoup plus lentement, et notamment des États occidentaux. Voici quelques chiffres pour servir de comparaison (tableau B, p. 17).

Si l'on prend donc pour base l'année 1816 on voit que la Pologne, a depuis, plus que triplée sa population, la population de la plus grande province : le Royaume de Pologne ayant quadruplé (exactement s'étant augmenté dans la proportion de 100 : 439) ainsi que le district d'Opole en Silésie prussienne

Etat comparatif de la population de la Pologne
(en milliers d'habitants)

Provinces administratives actuelles

Provinces.

Royaume de Pologne.
Lithuanie et Blanche Ruthénie.
Ruthénie.
Total sous la domination russe.
Galicie.
Silésie autrichienne.

Total sous la domination autrichienne.
Posnanie.
Prusse occidentale.
District d'Opole en Silésie.

Total sous la domination prussienne.
La Pologne.

ans les limites
avait au moment
dernier partage)

Tableau A

	1816.	1840.	1860.	1870.	1890.	1910.
	—	4 488	4 840	6 079	8 258	12 129
	2 717				10 597	12 517
	5 087 (1815)	5 210 (1846)	5 947 (1867)	6 186	9 686 (1894)	12 517
	3 577 (1815)	4 684 (1846)	5 734 (1867)	5 812	9 178 (1894)	12 146
	11 381	14 382	16 521	18 077	30 720	36 792
	3 717 (1817)	4 427	4 836	5 402	7 316	8 026
	—	924 (1843)	1 196 (1856)	1 303 (1869)	300	335
	—	4 631	5 026	5 726	7 685	8 461
	820	1 234	1 486 (1861)	1 582 (1871)	1 886	2 100
	571	916	1 188 (1861)	1 312 (1871)	1 434	1 704
	525	906	1 138 (1861)	1 270 (1871)	1 808	2 208
	1 026	3 056	3 812	4 204	4 765	6 012
	17 014	21 069	25 340	28 006	38 795	51 265

LA POLOGNE

3,804
48 622
3,447
41,483
3,187
36,917

1,391
16,489
2,150
20,959
2,674
24,031
2,894
26,463

(exactement 100 : 421) tandis que la population de l'Allemagne ne s'accrut que dans la proportion de 282 p. 100, celle de toute l'Europe occidentale de 162 p. 100, et celle de la France enfin (seulement de 130 p. 100[†]).

Si l'on prend les chiffres de naissances, des décès et de l'accroissement naturel, la vérité apparaît encore plus clairement (tableau C).

Par contre, on peut constater que partout où sur le même territoire les Polonais sont mélangés à une autre nationalité, partout les Polonais s'augmentent plus rapidement que leurs voisins. Cette différence atteint en Posnanie jusqu'à 4 p. 100.

*
*
*

Il en résulte de ces statistiques que la Pologne, dans ses limites historiques, comptant aujourd'hui

1. Il faut noter ici que cet accroissement formidable se fait, malgré les drainages considérables de sang, qu'ont produit les insurrections et les mouvements armés en Pologne de : 1831, 1846, 1848, 1863; l'insurrection seule de 1831 ayant fait perdre en morts et en tués environ 5,8 p. 100 de la population. A ceci il faut ajouter l'émigration forcée (exil en Sibérie ou fuite à l'étranger) qui, à la plus basse appréciation, a fait perdre environ 500 000 francs durant le dernier siècle. Enfin il y faut ajouter l'immense émigration aux États-Unis.

Stat comparatif de la population des grands États
(en milliers d'habitants.)

Tableau B

État.	1821.	1841.	1861.	1871.	1891.	1901.	1911.
France.	30 462	34 230	37 386	36 103 (1872)	38 343	38 962	39 602
Angleterre				31 845	38 105	41 977	45 371
Italie.	18 383 (1816)	23 618 (1848)		26 801 (1872)		32 475	34 671
Autriche	13 380	16 575	18 229	20 395	23 895	26 151	28 572
Prusse				29 957	34 472	40 165	
Russie européenne.	41 806	55 600	65 000	73 000	95 908	102 845	130 820

1. Avec Alsace-Lorraine jusqu'à 1872.

LA POLOGNE

Tableau C

Pays.	Naissances.		Décès.		Accroissement.
	(Par mille habitants.)				
Royaume de Pologne (1908)	37,5	21,0	16,5		
Galicie (1910)	38,65	24,06	14,6		
Posnanie (1903)	38,3	18,9	19,4		
District d'Opole (1908)	40,2	22,3	18,2		
France (1913)	18,8	17,5	1,3		
Angleterre et pays de Galles (1912)	24,8	13,3	11,5		
Allemagne (1912)	24,8	16,0	8,8		
Italie (1911)	31,6	21,4	10,2		

51 millions d'habitants, prend la troisième place en Europe, après l'Allemagne et la Russie, mais avant la France et l'Angleterre.

Sur ce territoire la langue polonaise littéraire est parlée par une population d'environ 22 millions d'habitants (4 millions et un quart en Allemagne, 5 en Autriche et 12 millions et demi en Russie). Ainsi cette langue est la sixième en Europe, au point de vue de l'importance. Il y a plus de personnes parlant la langue polonaise, qu'il n'y a au monde de Suédois, Danois et Norvégiens mis ensemble, plus que la population entière des Balkans.

Mais à côté de la langue polonaise, plusieurs autres sont répandues en Pologne, qui sont, soit d'importation étrangère, soit autochtones.

De l'étranger sont venus les Juifs, les Allemands et les Russes.

Total de Juifs en Pologne

	Juifs.	P. 100 de la population.
Royaume de Pologne (1913)	1 957	13,42
Lithuanie et Blanche Ruthénie (1913) . .	1 850	14,12
Ruthénie (1913)	1 560	12,54
Galicie (1910)	872	10,09
Silésie autrichienne (1910)	11	2,06
Posnanie (1911)	27	1,26
Prusse occidentale (1911)	14	0,82
District d'Opole (1911)	18	0,83

De ce total, presque tous les Juifs de la Galicie, dans les statistiques officielles, se déclarent de nationalité polonaise; tel n'est pas le cas dans le reste de la Pologne; ainsi, au royaume de Pologne, seulement, 46 310 Juifs se sont inscrits en 1897, comme appartenant à la nationalité polonaise; en Pologne allemande à peine quelques centaines, le reste ne reconnaissant que les nationalités des auto-rités.

L'infiltration de Russes et d'Allemands est uniquement provoquée par les conditions politiques. En nombre relativement peu élevé ils habitent les provinces polonaises qui sont sous la domination respective russe, ou allemande. Il n'y a pas de Russes en Galicie¹, ni en Pologne prussienne, toires situés sous le sceptre du Tsar, et même en Galicie est extrêmement faible.

Il est vrai, qu'aussi bien les Russes, que les Prussiens ont tenté de coloniser la Pologne, par des paysans amenés du fond de la Russie ou de l'Allemagne. Cependant, le fait que la densité de la population en Pologne est sensiblement supérieure tandis que le nombre des Allemands dans les terri-

2. Dans le recensement de 1910 on ne voit que 2 223 Orthodoxes, qui, seuls, pourraient être comptés comme des Russes.

à celle des provinces limitrophes de la Russie, ou de la Prusse, semble un obstacle insurmontable à cette colonisation. D'ailleurs, toutes les tentatives de coloniser par un élément étranger n'ont jamais réussi. (Cf. p. oo.)

En dehors du polonais, il y a encore trois langues autochtones en Pologne : le blanc ruthénien, le lithuanien et le ruthénien (appelé aussi ukrainien ou petit russe)¹.

La langue blanc-ruthénienne n'a ni histoire, ni lettres. C'est une des rares langues, en Europe, qui n'ont pas de passé littéraire; la population, qui le parle, se composant presque exclusivement de paysans. La statistique russe compte environ 7 millions d'individus parlant cette langue en Lithuanie et Ruthénie Blanche (gouvernements de Vilno, Grodno, Minsk, Mohilew et Witebsk.

D'après le recensement de 1897, la langue lithuanienne est parlée par 3 094 454 individus à l'intérieur de l'empire russe (auxquels il faudrait ajouter encore une centaine de mille en Prusse orientale) qui se décompose ainsi :

1. La statistique prussienne connaît encore le mazourien et le kachoub dont la première ne présente que des différences idiomatique avec le polonais, tandis que l'autre n'en est qu'un dialecte.

	Individus.	P. 100 du total.
Royaume de Pologne (1913).	345 000	3,24
Gouvernement de Vïlno (1897)	349 000	17,53
Gouvernement de Kowno (1897)	1 201 000	66,02
Gouvernement de Grodno (1897).	36 000	0,18

Le reste étant disposé dans les autres districts de la Lithuanie et Ruthénie Blanche, ainsi que dans les provinces limitrophes.

Sur le territoire de l'ancienne République polonaise la langue ruthène est parlée par :

Lithuanie et Ruthénie Blanche	495 000 individus.	
Ruthénie.	9 617 000	—
Galicie.	3 208 000	—
Total.	13 320 000 individus.	

parlant cette langue, en dehors de tous les Ruthènes qui habitent en dehors des limites de l'ancienne Pologne.

Ces trois langues jouèrent en Pologne un rôle similaire de celui du basque ou de la langue d'oc en France, ou du gaélique ou écossais en Angleterre. Cependant leur histoire est totalement différente.

Aucune force ni ruse ne fut employée par les Polonais pour les gagner. Les pays de langue

ruthène ou lithuanienne ne furent jamais conquis par la Pologne. Ils ne furent pas forcés, par des guerres longues et exténuantes, à demander la trêve et une paix dans l'annexion. Ce n'est pas la volonté du prince, qui les a réunis, ce ne fut pas la crainte. Des motifs purement économiques, sociaux et, en particulier, moraux amenèrent leurs quarante-sept représentants, conduits par leur prince, à conclure l'acte unique dans l'histoire du monde, une union entière et spontanée de deux États. « Ce n'est pas la haine, qui nous unit, mais l'amour », — ainsi commence le fameux pacte de Horodlo (1410), par des paroles, que les Polonais n'ont pas souvent entendu depuis deux siècles.

Cet acte et tous les actes successifs garantissaient à tous leurs droits, libertés et privilèges respectifs, dans une union équitable et éternelle.

Jamais, jusqu'aux toutes dernières années, cette union ne fut discutée par une partie quelconque de la population de la République polonaise. Depuis le début du quinzième siècle ceux qui parlaient ruthène ou lithuanien, vivaient toujours dans une entente inébranlable avec ceux qui se servaient du polonais. Les différences ethniques subsistèrent, mais jamais il n'y a eu de différences politiques ou

nationales, entre les ressortissants de trois langues. Tous ils étaient des citoyens de la République polonaise, comme les Italiens du Tessin, les Français de Genève, les Allemands de Schaffhouse, sont tous des citoyens suisses.

Cette union fut tellement sincère et féconde, qu'aujourd'hui on ne sait plus souvent, si une famille est d'origine polonaise, ruthène ou lithuanienne ; d'ailleurs, une part considérable des vieilles familles polonaises, sont d'origine lithuanienne ou ruthène (pour ne citer que les princières : Czatoryski, Czetwertynski, Radziwill, Sanguszko, Sapieha). En dehors de la dynastie lithuanienne des Jagellon, qui a donné la plupart des rois à la Pologne, le roi électif Michel Korybut Wisniowiecki était d'origine ruthène, tandis que le grand Jean Sobieski était issu d'une mère ruthène. Depuis Orzechowski, le plus grand auteur politique polonais du seizième siècle¹, jusqu'au plus grand poète polonais Mickiewicz, combien d'autres citoyens polonais, de nationalité ruthène ou lithuanienne ont contribué au progrès de la civilisation polonaise.

1. Il se plaisait de dire, en parlant de lui-même : « Gente ruthenus, natione polonus. »

Il y avait parfois en Pologne, comme partout ailleurs, des Jacqueries et des guerres intestines, mais c'étaient toujours des mouvements, soit purement économiques, sorte de grèves sanglantes, soit des guerres civiles, dernier argument d'un parti politique contre un autre. Jamais ce ne furent des insurrections d'une nationalité contre une autre nationalité. La question ne se posait même pas. On parlait des idiomes différents, mais on était citoyens d'une même patrie. L'État polonais est un exemple unique d'un fédéralisme administratif extrêmement libérale (les provinces de la Lithuanie et de la Ruthénie ayant conservées leurs droits civils, une administration et même des armées séparées) et qui cependant, tant au point de vue parlementaire qu'au point de vue de la politique extérieure a toujours présenté une unité, plus même une homogénéité parfaite. L'éminent diplomate français, le marquis de Noailles explique ainsi ce fait unique : « C'est là un fait remarquable dans l'histoire de la Pologne, que cet assentiment unanime et constant des populations. C'était du reste une conséquence nécessaire de la forme du gouvernement polonais. Le roi n'était considéré, que comme le chef de la République ; il n'y avait aucun lien monarchique, qui unît et retînt le

29 JAN 1916

peuple ; son unité ne pouvait résulter que du consentement de la volonté nationale. Il n'y a pas du reste de peuple moins conquérant que le peuple polonais, quoiqu'il ait été presque constamment en guerre. Mais la guerre, la Pologne ne l'a faite, que pour repousser l'invasion et pour défendre son territoire, contre les Allemands, contre l'ordre teuto-nique, contre les Turcs et les Moscovites. L'idée de conquête était contraire au génie du peuple polo-nais »¹.

Même les puissances étrangères et ennemies, re-connaisaient cet état de choses, tellement cette union semblait sacrée et immuable. Quand Catherine II assume le titre d'impératrice de toutes les Russies, elle ne manque pas de notifier officiellement au gou-vernement polonais, — huit ans avant les premiers partages, — en 1764 qu'en le faisant, elle « n'entend s'arroger aucun droit soit pour elle-même, soit pour ses successeurs, soit pour son Empire, sur les pays et terres qui, sous le nom de Russie ou Ruthénie, appartiennent à la Pologne et au Grand-Duché de Lithuanie ; et reconnaissant leur domination, elle offre plutôt à la Serenissime République Polonoise,

1. *Les Frontières de la Pologne*, 1915, p. 65-66.

une garantie ou conservation de ses droits, de ses privilèges, aussi bien que des pays et des terres, qui lui reviennent de droit, ou qu'elle possède actuellement, et elle promet de la soutenir et de la protéger toujours (la Pologne), contre quiconque tenterait de les troubler »¹.

Même quand la Pologne perdit son indépendance, l'alliance et l'union ne se désagrégea pas de si tôt. Les mouvements nationaux furent faits au nom de toute la population habitant l'ancienne Pologne, qui toute y participa. C'est en Lithuanie, par exemple, que l'insurrection de 1831 dura le plus longtemps, après qu'elle ait été étouffée au royaume de Pologne. C'est la Ruthénie qui a vu le dernier insurgé, l'abbé Owsiany.

Car, de cette vie commune de cinq siècles, une civilisation commune est née. Et s'il est difficile d'oublier les liens du sang, le bonheur commun, on ne peut pas se dégager de l'étreinte d'une même civilisation.

1. Cet acte fut ratifié par Catherine II, dans la formule suivante : « Cette déclaration étant entièrement conforme à notre volonté et à nos ordres, nous approuvons son texte de la manière la plus solennelle le ratifiant et le signant de notre propre main et y faisant apposer le sceau impérial. Saint-Pétersbourg, le 29 mai-8 juin 1764, la onzième année de notre règne. — Catherine. »

L'aube des nationalités, les années 1830 et 1848 n'ont pas trouvé d'écho dans les cœurs de ceux qui parlent lithuanien ou ruthène. C'est seulement dans la dernière génération qu'on essaya de créer un mouvement séparatiste...

Mais il n'est pas douteux que l'intérêt même de leur nationalité va rapprocher de la Pologne ces gens, qui, aujourd'hui, semblent faire le jeu de l'ennemi commun, dont l'action consiste à mettre en œuvre la fameuse formule : *Divide et impera*.

La Pologne de l'avenir, de nouveau indépendante, et remplissant de nouveau son rôle de régulateur économique, avec sa tradition séculaire de tolérance et du respect le plus libéral des droits de minorités, ne peut manquer d'attirer spontanément à elle par la logique des choses et dans leur propre intérêt, ceux qu'elle a élevés dans sa civilisation.

De toutes ces données statistiques se dégage une vérité particulièrement importante pour un économiste, la Pologne est un immense réservoir d'hommes et, par conséquent, d'énergie et de travail. Ce fait est de la première importance en temps de guerre et en temps de paix.

Si on prend pour base 10 p. 100 de la population, comme pouvant former des combattants, on voit que la Pologne peut fournir environ 5 millions de soldats, dont 2 200 000, parlant la langue polonaise. Ce qui fait une armée supérieure à celle de la France, aussi bien qu'à celle de l'Autriche.

Dans la guerre présente cependant le nombre de soldats polonais dans les armées ennemies n'est pas aussi élevée, parce que : 1^o la mobilisation des districts limitrophes à l'Autriche et à la Prusse fut seulement partielle, en raison de la rapidité des mouvements des troupes austro-allemandes (Kielce, Lublin, Kalisz, Lomza, Suwalki) et 2^o en raison du grand nombre d'émigrés de la Galicie pour les États-Unis (mobilisables dans une très large mesure). Quelques mois avant la guerre, le ministre de la Guerre en Autriche expliquait au Parlement, que durant les cinq dernières années, plus de 80 000 Polonais et Ruthènes, astreints aux obligations militaires sont partis pour l'Amérique. Ainsi le nombre des Polonais, qui servent dans l'armée russe, autrichienne et prussienne ne doit pas dépasser 1 500 000. C'est-à-dire qu'une masse qui représente presque la moitié de la population totale de la Suisse, est en ce moment engagée à s'entretuer, contre sa volonté,

ses désirs, son intérêt, sans gloire et sans profit.

L'énorme accroissement de sa population fait de la Pologne la plus grande productrice actuelle de travail. Les conditions politiques cependant ne permettent pas de l'exploiter rationnellement. Quoique le travail soit extrêmement bon marché en Pologne, à cause de nombreuses difficultés techniques, une grande partie des ouvriers polonais ne peut trouver d'emploi au pays. A cause de cette abondance et de ce bon marché du travail, les capitalistes français, anglais, belges et allemands ont cherché à en profiter. De nombreuses industries étrangères se sont établies et prospèrent sur le sol polonais, malgré les obstacles créés par des gouvernements étrangers. Ces chicanes administratives, les plus fréquentes en Pologne russe, sont la raison, pour laquelle on ne fait qu'une partie minime de ce qu'on pourrait et de ce qu'on devrait (comme le prouve l'exemple de l'Italie, qui grâce à sa sage politique économique a trouvé le moyen de restreindre l'émigration des Italiens).

Les ouvriers polonais, aussi longtemps que la question politique ne sera pas réglée sont condamnés à émigrer et chercher du travail à l'étranger. Cette émigration est aujourd'hui de deux genres : fixe,

quand elle se dirige en dehors de continent européen, ou temporaire quand elle se dirige vers l'Allemagne, la France ou le Danemark. Nous ne possédons pas de données statistiques totales, mais quelques exemples suffiront pour démontrer l'importance de cette émigration.

Au cours des dix années 1903-1912, presque 1 million de Polonais (exactement 917 232) ont émigré aux États-Unis. Dans la seule année 1912-1913, l'émigration polonaise pour les États-Unis se chiffrait par 174 365 personnes, tandis qu'en Galicie seule le nombre de ces émigrants a été de 60 382 personnes en 1908.

L'émigration temporaire est encore plus importante. Chaque année plus de 600 000 hommes et femmes quittent le pays (la Galicie ou le Royaume de Pologne) pour dix mois, en allant offrir leur travail à l'étranger. C'est surtout l'industrie et l'agriculture allemande qui en profite, grâce à sa proximité. La perte qui en résulte pour la vie économique polonaise n'est que faiblement compensée par les économies de l'émigrant, qui ne dépassent pas 250 francs par tête.

CHAPITRE III

La vie économique polonaise et les conséquences de la dissolution de son unité

La Pologne est encore et fut toujours un pays éminemment agricole. Au temps de son indépendance, elle fut parmi tous les pays d'Europe le plus grand exportateur de produits agricoles, de céréales et de bois. Aujourd'hui l'aspect général des conditions économiques n'a pas changé. Environ les trois quarts de la population habitent la campagne et la grande majorité des habitants tire ses moyens d'existence de l'agriculture.

Dans le tableau ci-après, nous voyons que la population, qui vit de l'agriculture, est de quatre, sept fois plus forte que le nombre de ceux qui s'adonnent à l'industrie. Ainsi le travail agricole est de beaucoup le plus important.

Tableau des occupations (par 1 000 habitants)

Province.	Agriculture.	Industrie.	Commerce et com- munications.	Fonctions publiques.	Services privés.
Royaume de Pologne (1897)	566	154	74	50	102
Lithuanie (1897)	732	90	67	37	44
Ruthénie (1897)	735	84	73	34	50
Galicie (1900)	766	88	54	34	33
Posnanie (1907)	634	207	79	65	15
Prusse occidentale (1907)	576	230	90	32	22
Silésie prussienne ¹ (1907)	403	419	102	53	18

1. Nous ne possédons malheureusement pas de statistique pour le district d'Opole pris séparément et les chiffres que nous donnons ici se rapportent à la Silésie prussienne entière, qui comprend les régions les plus industrielles de la Prusse. De là les chiffres élevés des industriels, et relativement bas des agriculteurs.

29 JAN 1916

LA POLOGNE

Tableau donnant l'étendue des terres cultivées dans les diverses provinces polonaises (en 1 000 hectares) ainsi que leurs proportions relatives

Province.	Terre arable.		Forêts.		Prairies et pâturages.		Total 1 000 ha.
	1 000 ha.	P. 100.	1 000 ha.	P. 100.	1 000 ha.	P. 100.	
Royaume de Pologne (1909)	6 920	56,3	2 218	18,05	1 814	14,77	12 285
Lithuanie (1887)	9 019	31,6	9 235	32,4	4 672	16,4	28 517
Ruthénie (1887)	8 440	53,9	2 936	18,8	1 555	9,9	15 700
Galicie (1912)	3 807	48,5	2 016	25,7	1 645	20,9	7 849
Silésie autrichienne (1897)	1 03	47,4	71	31,1	37	16,2	228
Posnanie (1900)	1 868	62,4	573	19,8	359	12,4	2 807
Prusse occidentale (1900)	1 405	55,0	555	21,7	430	16,9	2 553
Opole (1879)	797	55,8	389	22,1	134	16,7	1 321
<u>La Pologne</u>	<u>32 244</u>		<u>18 003</u>		<u>10 646</u>		<u>71 350</u>
Autriche (1900)	10 631		9 782				28 939
Prusse (1907)	16 787		8 270		6 433		34 870
France (1912)	23 761		9 342		15 948		52 339

Handwritten scribbles and marks at the bottom of the page.

36,309
17,537
10,475
69,80

Un quart du total des terres arables de la Prusse d'aujourd'hui, se trouve dans les provinces polonaises. La Pologne a autant de terres arables que l'Autriche et la Prusse, prises ensemble.

Cependant cette terre polonaise n'appartient plus entièrement à des propriétaires polonais. Après les partages de la Pologne, les domaines de la couronne furent soit incorporés dans la propriété des trésors des trois États copartageants, soit vendus, ou enfin donnés, en guise de récompense, aux gros fonctionnaires et dignitaires prussiens, autrichiens, et russes. En outre, à la suite des insurrections ou mouvements nationaux, le gouvernement russe a confisqué un grand nombre des fortunes terriennes. Enfin vers le milieu du siècle dernier il a confisqué les biens de l'Église catholique. Tous ces biens restèrent en possession du Trésor impérial ou furent distribués à des Russes, sous forme de majorats.

	Hectares.	P. 100 du total.
Propriété du Trésor.	706 309	5,8
Majorats	365 270	3
Total.	<u>1 071 579</u>	<u>8,8</u>

de la superficie totale du royaume de Pologne ont passé ainsi dans des mains étrangères.

Dans les neuf gouvernements de la Lithuanie et de la Ruthénie, les conditions étaient encore plus mauvaises. A la suite de l'insurrection de 1831 on a frappé de confiscation les fortunes de toutes les personnes ayant pris une part quelconque à ce mouvement, — et en outre les biens de 2540 émigrés politiques, qui se réfugièrent en France et en Angleterre. Étant donné que les classes riches prirent une part considérable à l'insurrection, la perte pour la propriété polonaise fut énorme. Alors furent confisqués les biens du prince Czartoryski, des princes San-
 guszko, Sapieha, etc.

A la suite de l'insurrection de 1863, les confiscations furent encore plus nombreuses. Elles furent suivies d'une mesure unique, même dans l'histoire du peuple polonais. L'oukase de 10-22 décembre 1865 défendit aux personnes d'origine polonaise de se rendre acquéreur des fortunes terriennes. Dorénavant les Polonais purent conserver la terre uniquement par droit d'héritage, et ceci seulement entre les membres les plus proches de la famille. Finalement, en souvenir de cette insurrection, tous les Polonais, propriétaires terriens furent, dans ces provinces, frappés d'une contribution éternelle de 10 p. 100 sur le revenu.

Potocki

La façon dont ils surent se défendre et eurent la patience de résister est encore une preuve éclatante de la vitalité polonaise. Nous ne possédons pas de données officielles en cette matière : mais la statistique privée établit ainsi les chiffres en 1909 :

Gouvernements.	Propriété polonaise sur 100 ha. de superficie.	Valeur en 1 000 fr.
Vilno.	66,6	81 964
Kovno	63,2	91 574
Grodno.	50,2	40 247
Minsk.	36,7	153 607
Mohilew	27,9	81 204
Witebsk.	38,7	106 880
Volhynie	42,8	383 310
Podolie.	53,1	424 528
Kiovie.	38,5	381 595
Total.		<hr/> 1 744 909

En Pologne prussienne, à ces biens confisqués, à l'occasion du démembrement, il faut ajouter tous ceux qui furent acquis par la Commission royale de colonisation intérieure. Le but de cette institution, qui dans les trente dernières années disposa d'un crédit de 600 millions de francs fut de racheter, même au moyen de l'expropriation forcée, les terres polonaises, pour les vendre aux colons, amenés au fond

de l'Allemagne. Le nombre de ces colons fut à la fin de l'année 1912 de 20 434. Mais ici de nouveau les Polonais surent réagir victorieusement. Une défense fut organisée par des moyens privés, pour racheter la terre des mains des Allemands et le bilan de la lutte pour les années 1896-1912 est suivant :

Province.	Achat allemand.	Achat polonais.	Perte totale allemande.
Posnanie.	117 963 ha.	170 947 ha.	52 534 ha.
Prusse occidentale.	82 290 —	129 444 —	47 154 —
Total.	300 253 ha.	299 941 ha.	99 688 ha.

Au cours de ces années une loi nouvelle défendit aux Polonais de racheter les terres ayant une fois passé par la Commission de colonisation, mais l'élergie polonaise emporte toujours.

Tableau de la récolte des céréales en 1912 (en 1 000 q.)

Province.	Froment.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Total.
Royaume de Pologne	4 702	24 134	6 401	11 729	48 966
Lithuanie et Ruthénie.	17 010	40 657	11 110	22 062	90 839
Galicie.	7 637	8 617	3 770	7 026	27 050
Pologne prussienne.	4 787	22 022	5 847	9 697	42 353
Pologne	36 136	95 430	27 128	50 514	209 208
Autriche.	16 228	27 045	17 501	26 773	87 547
Allemagne.	46 560	122 224	36 732	97 140	302 656
France.	90 915	12 382	11 914	51 542	165 833

Ces chiffres font ressortir plus qu'autre chose la richesse agricole de la Pologne et, par conséquent, son importance au point de vue économique. Elle prend en Europe la troisième place comme producteur des céréales, après la Russie et l'Allemagne, elle dépasse d'un quart la production de la France et de deux fois et demie celle de l'Autriche. La valeur totale de la récolte des céréales était en 1912 :

Royaume de Pologne.	715 870 000 fr.	
Lithuanie et Ruthénie	1 245 438 000 —	
Galicie	402 693 000 —	
Pologne prussienne.	600 000 000 —	environ.

Ainsi la production des céréales polonaises atteint presque 3 milliards de francs, ce qui est le double de la production autrichienne (1 529 millions).

La production de pommes de terre est proportionnellement importante :

Royaume de Pologne	111 029 000 q.
Lithuanie et Ruthénie.	77 735 000 —
Galicie.	53 881 000 —
Pologne prussienne	90 073 000 —
Pologne (total)	333 618 000 q.
Autriche	123 406 000 —
Allemagne	541 211 000 —
France.	150 251 000 —

La guerre actuelle prouve combien la possession de ce réservoir de produits agricoles est nécessaire. Notamment la Prusse ne pourrait pas se passer facilement de l'apport considérable, qui lui est fourni par ses provinces polonaises. Il représente de 20-25 p. 100 du total de sa production.

Une autre preuve de l'importance de la Pologne est donnée par les statistiques du bétail (en 1911) :

France	2 222 000
Allemagne	4 027 000
Autriche	1 622 000
Russie	2 222 000
Pologne allemande	1 222 000
Pologne autrichienne	1 222 000
Pologne russe	1 222 000
Pologne prussienne	1 222 000
Total de la Pologne	1 222 000

TABEAU

LA POLOGNE

Statistiques du bétail (en 1911)

Province.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons et chèvres.	Porcs.
Royaume de Pologne.	1 227 000	2 267 000	957 000	597 000
Lithuanie.	1 897 000	3 825 000	3 100 000	2 495 000
Ruthénie	1 787 000	2 400 000	2 125 000	1 623 000
Pologne autrichienne	918 000	2 582 000	389 000	1 925 000
Pologne prussienne	696 000	2 164 000	984 000	2 856 000
Total.	6 525 000	13 328 000	7 555 000	9 496 000
Autriche	1 863 000	9 160 000	3 685 000	6 432 000
Allemagne	4 523 000	20 182 000	9 907 000	21 924 000
France	3 231 000	14 867 000	17 666 000	7 048 000

29 JAN 1916

Dans l'élevage des chevaux la Pologne occupe la deuxième place en Europe, après la Russie (21 millions), mais même avant l'Allemagne. Elle possède presque deux fois autant de chevaux que la France, presque autant qu'elle de bêtes à cornes et un quart de plus de porcs.

Forcément la majorité de cette production va à l'étranger, sous forme du « bacon » en Angleterre, ou comme jambon partout dans le monde. Sans le cheptel galicien, Vienne ne pourrait vivre et ainsi de suite. Malheureusement, grâce aux mauvaises conditions politiques et à la politique d'exploitation russe, l'élevage ne peut pas se faire rationnellement en Pologne russe. Le mauvais état des routes et le manque des chemins de fer fait grouper le commerce du bétail en Pologne russe dans les mains de nombreux intermédiaires, juifs ou allemands, ce qui entraîne une majoration très importante des prix avant l'arrivée au marché mondial et par conséquent une grande perte pour l'agriculture.

L'économiste moderne, ou les marchands ne se rendent pas compte de l'importance de la Pologne, comme producteur agricole. Les statistiques officielles ne reconnaissant pas la Pologne ne donnent pas de chiffres se rapportant à elle, pendant que les mar-

chands en gros, à cause du nombre des intermédiaires, ne peuvent pas se rendre suffisamment compte de la provenance de leur marchandise. Ces chiffres cependant, tirés uniquement des comptes rendus officiels, montrent suffisamment l'importance que pourrait prendre la Pologne, une fois mise en état de se développer librement, construire des routes selon ses intérêts et régulariser la production comme le commerce.



Ces réflexions s'appliquent, à un plus haut degré, à la production minière.

La richesse du sous-sol polonais est considérable. Il s'y trouve presque tous les minéraux nécessaires à sa consommation.

Spécialement riches sont les territoires de la Pologne méridionale et ceux du Nord-Ouest.

Dans l'angle que forme la Galicie, la Silésie et le royaume de Pologne se trouve le bassin de Dombrowa, qui ressemble beaucoup, quant à sa composition, à celui du nord-est de la France. Le charbon y voisine avec le minerai de fer, mais en plus on y trouve des gisements considérables de plomb et de zinc.

C'est un des plus riches bassins houillers en

Europe, dont l'étendue est d'environ 5 690 kilomètres carrés.

Silésie prussienne comprend environ. . .	3 000 km ² .
Royaume de Pologne — . . .	550 —
Galicie — . . .	1 500 —
Silésie autrichienne — . . .	640 —

L'exploitation du charbon s'est fait d'une façon rationnelle seulement en Silésie prussienne. Ayant commencé au dix-huitième siècle, elle a déjà une longue histoire, occupe environ soixante dix-huit mille ouvriers et produit près de 25 millions de tonnes par an. Le centre de la production est à Myslowitz. Malheureusement, cette production est entièrement entre les mains de magnats prussiens, et ainsi complètement perdue pour la Pologne.

Par contre, les 2 700 kilomètres carrés du bassin houiller en Pologne proprement dite, russe ou autrichienne est excessivement mal exploité.

L'exploitation, un peu rationnelle, n'a commencé en Pologne russe, que quand le gouvernement, qui en était propriétaire, vendit ses terrains à des sociétés par actions françaises et belges. La mise en exploitation des terrains de la Pologne autrichienne n'a commencé qu'il y a vingt ans.

La production totale du charbon polonais est la suivante :

Production
de charbon (colonnes)

Année.	Pologne russe.	Pologne autr.	Total.
1902..	4 232 000	»	»
1903..	»	815 000	»
1904..	4 619 000	988 400	5 607 400
1905..	»	1 118 200	»
1906..	4 550 000	1 303 680	5 853 680
1907..	5 376 000	1 360 900	6 736 900
1910..	5 485 200	»	»
1912..	6 304 760	1 910 532	8 215 292

D'autre part, on estime la valeur des terrains houillers polonais à 25 milliards de tonnes.

Mais la principale richesse de la Pologne, c'est le pétrole. De la vallée du Dunaietz jusqu'à la frontière de la Bukovine s'étend la région pétrolifère. En Europe, la Pologne est le plus grand producteur de ce liquide précieux, elle prend la troisième place dans le monde entier. Voici le tableau de cette production :

Extraction du pétrole (en tonnes)

LA POLOGNE

45

Année.	Pologne.	Russie.	Roumanie.
1895	188 634	»	»
1900	347 213	»	2501 000
1905	794 343	»	»
1907	1 125 806	7 675 000	1 129 000
1908	1 700 000	8 737 000	1 148 000
1909	1 937 600	9 304 000	1 292 000
1910	1 763 000	9 474 000	1 352 000
1911	1 458 000	9 073 000	1 544 000

A côté du pétrole on trouve en Galicie l'ozokerite (cire minérale), dont elle est l'unique producteur en gros du monde entier (environ 3 millions de kilos). Cette production, qui pourrait être florissante, est entravée par des procédés d'exploitation désuets.

Du temps de la Pologne indépendante, sa plus grande richesse minière fut le sel. Exploité déjà au douzième siècle, il devint une source d'un très grand revenu pour la couronne polonaise, dont il formait le monopole. Passé aujourd'hui dans la propriété du Trésor autrichien et russe, son exploitation est soit tombée en décadence, comme en Pologne russe, ou négligée beaucoup par le gouvernement autrichien pour ne pas faire une trop grande concurrence aux mines de sel de Salzbourg et de la Styrie.

En réalité, aujourd'hui on produit moins de sel qu'aux temps de la République polonaise.

Extrait du sel (en tonnes)

Année.	Galicie.	Pologne russe.	Autriche.
1900.	143 312	»	»
1902.	129 662	»	»
1906.	169 654	3 428	»
1909.	»	2 652	»
1912.	168 982	»	396 724
1913.	199 769	»	359 003

On trouve du minerai de fer un peu partout en Pologne, en particulier dans le sud-ouest, où des gisements très riches se prêtent à une exploitation intense. Ici encore on se heurte à la malveillance de l'administration russe et aux obstacles mis par la concurrence autrichienne. De nouveau il faut constater le fait que la République polonaise produisait plus de fer, il y a un siècle et demi, qu'aujourd'hui tous ses territoires sujets à des étrangers. Cette production était :

1908	206 236 tonnes.
1910	246 651 —
1912	380 120 —

La production du zinc, autrefois très florissante, commence à se développer de nouveau. Le royaume

de Pologne est la seule province de la Russie d'Europe où l'on rencontre du zinc. Sa production dans la Silésie prussienne est d'environ un demi-million de tonnes par an.

Production de zinc en Pologne

Année.	Royaume de Pologne.	Galicie.	Total.	Silésie.
1900	49 441	8 379	57 820	"
1901	"	"	"	520 099
1902	67 261	3 333	70 594	568 715
1904	101 588	"	"	587 888
1906	77 600	2 025	76 625	"
1909	65 440	7 739	73 178	"

Les hésitations des chiffres et leur progrès incertain marquent trop bien combien cette exploitation doit être encore imparfaite.

En dehors de ceux-ci le sous-sol de la Pologne renferme presque toutes les richesses minérales dont on a besoin dans la consommation moderne. Mais toujours, grâce aux conditions politiques, elles sont soit mal exploitées ou ne le sont pas du tout. Ainsi, le cuivre qu'on trouve dans les Karpathes et dans les districts de Kielce et de Sandomir; le sou-

fre des Karpathes et du bassin de la Nida; le plomb et l'argent des environs de Cracovie, de Kielce et dans les Tatra.

Tous ces minéraux furent exploités pendant l'existence de la République polonaise.

Depuis un certain temps on commence à extraire en Pologne différentes matières, qui peuvent servir d'engrais chimiques, tel le sel potassique de Kalusz (Galicie). Innowroclaw (Hohensalza en Posnanie), les phosphorites de Podolie, etc.

L'industrie polonaise commence à se développer avec une extrême lenteur dans toutes les provinces en dehors du royaume de Pologne. Nous ne possédons pas de chiffres d'ensemble et produisons ici les chiffres concernant la production industrielle du royaume de Pologne rien qu'à titre d'exemple, en rappelant qu'au point de vue de la population et de la superficie, cette province ne forme que le quart de toute la Pologne :

29 JAN 1916

LA POLOGNE

Genre d'industries.	Nombre d'établissements.	Ouvriers.	Valeur de la production en fr.
Coton	117	56 969	367 270 500
Laine	304	39 473	211 743 500
Soie	23	1 912	11 487 000
Lin, etc.	10	6 842	28 487 500
Mixte	161	11 681	53 740 750
<hr/>			
Total product. textile. . .	615	116 877	672 729 250
Raffineries du sucre. . .	49	21 018	161 086 150
Brasseries	193	2 743	31 758 925
Distilleries	491	3 546	30 769 338
Manufactures de tabac. . .	10	1 991	11 400 000
Autres.	2 289	13 160	151 098 875
Total product. <i>f.</i>	13 032	42 458	386 810 288
<hr/>			
Métallurgie.	1 510	62 027	275 752 500
Verre, porcelaine, etc. . .	520	23 075	76 082 500
Chimique	264	9 153	74 707 500
Confection.	1 918	25 438	119 700 000
Tanneries, etc.	284	7 034	73 445 000
Papier.	672	15 402	64 239 460
Bois.	879	12 059	58 037 500
Varia	229	3 074	18 115 000
<hr/>			
Grand total	10 474	355 225	2 000 023 747

l'aliment.

Ainsi donc rien qu'un quart de la Pologne produit des marchandises industrielles d'une valeur de plus de deux milliards. Cependant, l'industrie textile

qui forme la rubrique la plus importante de la vie industrielle de cette province polonaise n'existe pas pour ainsi dire, dans les autres provinces. Partout ailleurs, c'est l'industrie basée sur l'agriculture, qui prend la plus grande place, cependant que l'industrie minière se classe troisième. Ainsi la Pologne se place, parmi les pays produisant le plus de sucre (de betteraves). En 1910-1911 il y avait sur toute l'étendue des terres polonaises deux cent quatre-vingt raffineries de sucre occupant plus de cent vingt mille ouvriers.

*
* *

Quand on parle des finances et des opérations bancaires en Pologne, de nouveau on se heurte à des grandes difficultés, parce que : 1° il n'y a pas de statistique pour les affaires financières en Lithuanie et Ruthénie, cependant que les statistiques russes sont en général très incomplètes; 2° parce que toutes ces opérations doivent forcément passer par l'entremise des grandes banques d'État auxquelles elles sont liées. Ainsi, dans notre statistique, nous sommes condamnés à nous appuyer sur des données incomplètes. Donc, pour se rendre compte de l'im-

portance de la vie financière en Pologne, il faut au moins tripler les chiffres d'ensemble que nous donnons.

La meilleure organisation bancaire en Pologne est certainement celle des provinces sous la domination prussienne. Originellement créée pour des motifs purement patriotiques, sur des bases extrêmement modestes, pour combattre l'influence allemande, elle a su grouper autour d'elle la presque totalité des opérations de banque de cette province et s'étendre très rapidement.

La banque centrale (Bank związku spolek zarobkowych) fut fondée, en 1886, avec un capital de 40000 m. seulement. En 1912, elle atteignit un capital de 6 millions de marks, entièrement versés, et devint le régularisateur d'un immense système de petits établissements de crédit qui, presque sans exceptions, reposaient sur la mutualité (à la base du système Schultze-Delitsch, Raiffeisen, etc.), ou bien étaient des sociétés de crédit foncier mutuel etc.

En Galicie, aussi bien que partout ailleurs en Pologne, aucune organisation semblable d'une plus vaste envergure ne s'est manifesté. Nous donnons des chiffres approximatifs (p. 53).

V de Poitiers

Tableau donnant la mesure du développement de ces banques réunies
(en 1 000 fr.)

Année.	Nombre des branches.	Membres.	Capital.	Dépôts.	Réserves.	Portefeuille.	Ensemble.
1875	50	9 599	1 021	4 268	139	5 752	5 831
1885	64	20 433	2 452	10 845	1 060	14 168	14 863
1895	93	32 282	4 911	20 968	1 935	25 474	30 474
1900	126	53 505	9 193	47 234	3 587	52 833	66 950
1905	175	81 107	17 413	109 276	6 731	106 607	147 030
1910	265	125 108	27 733	255 766	15 399	260 035	335 703
1912	287	141 401	33 988	309 581	19 419	321 178	409 139

LA POLOGNE

Établissements de crédit en Galicie en 1910 (en 1 000 fr.)

Dénomination.	Nombre. Membres.	Capital.	Dépôts.	Réserves.	Porte- feuille.	Ensemble.
Banques (13)	10	62 194	189 566	29 983	—	862 030
Caisse d'épargne	52	331 526	331 526	16 913	54 823	400 000
Sociétés du crédit mutuel.	1 378	76 564	271 943	19 886	496 883	704 181
Sociétés d'assurance	1 089	2 114	43 283	2 214	29 689	100 000
Total.	2 529	1 128 787	139 868	836 318	69 996	2 026 000

RR FF
Ks

Établissement de crédit au Royaume de Pologne en 1910 (en 1 000 fr.)

Dénominations.	Nombre.	Capital.	Dépôts.	Porte- feuille.	Ensemble.
Banques en actions	7	177 980	230 385	68 743	851 670
Caisse d'épargne	556	—	165 500	—	250 000
— — communales	1 355	33 640	56 650	80 063	157 764
Sociétés du crédit mutuel	83	32 490	168 730	199 623	290 943
— — agricole	674	24 215	102 973	106 413	137 335
Total.	2 675	268 325	723 238	687 612	1 687 612

Le total des opérations de banque de ces trois provinces polonaises représentant un peu plus de la moitié de la Pologne sont ainsi :

Pays.	Nombre.	Capital et réserves.	Dépôts.	Ensemble.
Posnanie.	267	53 407	309 581	409 139
Galicie.	2 529	208 864	836 318	2 026 000
Royaume.	2 675	268 325	723 238	1 687 612
Total.	5 471	530 596	1 869 137	4 122 751

Tous ces chiffres et ces données statistiques sont décisifs pour démontrer : 1° que la richesse de la Pologne est énorme ; 2° que certaines branches de la vie économique polonaise se sont développées très rapidement ; 3° que la Pologne, prise comme unité n'a pas pu se développer rationnellement à cause des obstacles que sa situation politique lui opposait.

On voit que, d'un côté, la Pologne occupe la troisième place en Europe, comme producteur agricole, qu'elle renferme des richesses minérales immenses. D'autre part, malgré le bon marché et la qualité supérieure de la main-d'œuvre, l'ouvrier est condamné à émigrer en masse, par suite de la mauvaise organisation du travail. Le commerce n'est

pas à la hauteur des exigences modernes ; l'exploitation du charbon, de fer, des métaux et du sel est négligée, le transport des marchandises est difficile à cause du manque des moyens de communications et quand ils existent par leur distribution défectueuse.

L'ancienne Pologne était une unité géographique et, de ce fait, elle formait une unité économique. En un mot elle pouvait se développer librement et selon ses propres profits et besoins. La production autant que la consommation polonaise, dépendait uniquement des circonstances physiques, géographiques et humaines, elle était enfin réglée selon les lois économiques naturelles.

La perte de son indépendance et le démembrement de la Pologne ont fait changer radicalement sa vie économique. Elle devint artificielle. Dorénavant les provinces polonaises divisées ne pourront plus se développer librement, car, dépendant d'unités économiques différentes, elles suivront des différentes politiques économiques, toutes étrangères, leur consommation et leur production sera réglée dorénavant par des circonstances extérieures, et souvent en contradiction avec ses intérêts. On ne peut disposer artificiellement des conditions natu-

relles. Un gaspillage énorme s'ensuivit des richesses polonaises, qui ne profita même pas aux États qui se partagèrent la Pologne.

Ainsi la Galicie, par exemple. Elle n'apporta aucun profit réel à l'Autriche, au moment où elle lui fut incorporée. Son blé ne pouvait être d'aucun rapport sérieux pour un pays, qui en produisait alors plus, qu'il n'en avait besoin. Ses mines de sel ne faisant qu'abaisser la production des mines du Salzbourg et de la Styrie.

C'est pourquoi le gouvernement de Metternich ne traita la Galicie que comme un débouché des produits industriels autrichiens. Les grandes fabriques de la Bohême et de l'Autriche proprement dite, commencèrent à y envoyer tous les stocks, qu'on ne réussissait pas à découler ailleurs. Mais, étant donné que les produits galiciens n'étaient aucunement nécessaires à l'Autriche, le commerce fut en réalité unilatéral. Et, puisqu'il n'y avait pas d'échange, il en résulta un drainage continu de toute la monnaie galicienne, pendant que par contre-coup l'industrie autochtone ne pouvait pas se développer, étouffée en germe par la concurrence de l'industrie autrichienne déjà organisée. Finalement

l'agriculture commençait à baisser, par manque d'écoulement rationnel.

Quand vers les années 1830 les premières tentatives furent faites pour relever la vie économique galicienne, on se heurta de nouveau aux mêmes difficultés. Il était maintenant encore plus difficile de trouver un écoulement rationnel, parce que le réseau des routes et des chemins de fer, construit par l'administration autrichienne, ne s'orientait que vers Vienne. D'où une longue lutte parlementaire pour la construction des canaux, qui devaient faciliter les moyens de transport et qui, fait tout à fait significatif, — une fois votés, furent simplement escamotés par l'administration centrale sans arriver jamais à une mise en exécution sérieuse.

Pareillement quand on découvrit les richesses minérales de la Galicie une lutte s'engagea, qui finit il est vrai par la victoire de l'industrie pétrolière, mais elle était due uniquement à l'absence de terrains pétrolifères dans le reste de l'empire austro-hongrois. L'exploitation du charbon se fait avec des difficultés excessives à un tel point chicanières, que souvent il est plus profitable de faire venir du charbon de la Prusse, que de l'exploiter sur place.

Tout ceci est d'autant plus significatif, si on considère que la Galicie est de toutes les provinces polonaises, la plus favorisée, toute persécution politique ayant entièrement cessée depuis plus de cinquante ans.

En Russie, autant qu'en Prusse, à tous les obstacles, qui résultent de la perte de l'indépendance et d'une unité parmi les provinces polonaises, s'ajoutent les difficultés provenant d'une sanglante persécution politique, qui n'épargne aucun domaine de la vie polonaise¹.

1. En Prusse les fameuses lois d'exception (cf. p. 00).

En Lithuanie et en Ruthénie, comme nous l'avons dit, chaque propriétaire de terre polonais, payait depuis 1865 une contribution de guerre éternelle, qui d'abord était de 10 p. 100 du revenu et depuis 1869 fut converti en une somme globale de 2 millions et demi de roubles (4 250 000 francs environ).

De même le Royaume de Pologne paye des impôts beaucoup plus élevés, qu'aucune autre province russe. Le chiffre qui représente le coefficient polonais dans l'empire russe est de 7,5 p. 100, pendant que le coefficient des impôts est de beaucoup supérieur.

Les impôts fonciers du Royaume de Pologne rapportent aux caisses de l'Empire 23,2 p. 100 du total de tous les impôts en Russie; les patentes et impôts industriels; 8,9 p. 100; les taxes sur les héritages 12,3 p. 100; les taxes sur la vente des immeubles, 25 p. 100.

De plus, l'argent des contribuables polonais n'est pas exclusivement affecté aux dépenses de l'administration des provinces polonaises et aux dépenses communes (armée, flotte, représentation extérieure). Les dépenses productives ne représentent en Pologne que 4,7 p. 100 de l'en-

Même si les chicanes et le procédé usurier du gouvernement russe n'existaient, pas le fait de dépendance des provinces polonaises d'un empire étranger et de la politique économique russe et non pas polonaise est de portée décisive pour le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture dans ce territoire. Forcément les industriels et les hommes d'affaires russes ont d'autres buts en vue que les Polonais et forcément ils doivent les combattre et logiquement ils ont leur gouvernement derrière eux.

Le résultat de cette lutte, nous le voyons partout. Il est spécialement frappant dans le manque des moyens de transport. Les rares chemins de fer, qui sont construits dans les provinces polonaises, quand ils n'ont pas pour cause des besoins purement stratégiques (comme le chemin de fer d'Ivangorod)

semble de ces dépenses dans l'empire russe, ce qui revient à 2, rb. 46 par tête d'habitant du Royaume de Pologne et 4, rb. 11 par tête d'habitant d'autres provinces russes.

Il découle d'un examen détaillé du budget russe, que le trésor impérial et les autres provinces de l'Empire bénéficient d'une somme prélevée sur les contribuables polonais, qui s'élevait, en 1911, à 103, 584, 303 roubles (environ 270 millions de francs). Les années 1905, 1911 ont donné aux caisses de l'Empire un profit net de 300, 876, 181 roubles ou plus de 780 millions de francs.

s'orientent selon les désirs des industriels de Moscou ou de Pétersbourg, et non pas de Varsovie ou de Lodz. On établit des tarifs de façon, que le transport de Varsovie à Moscou, coûte plus cher, que celui de Moscou à Varsovie.

La Russie ayant elle-même de très grandes richesses minérales, non seulement ne se préoccupait aucunement de l'industrie minière, mais elle la négligeait complètement. Ainsi l'État étant propriétaire du bassin de la Dombrowa, le laissa entièrement dépérir, jusqu'au jour où, vendu aux financiers français et belges, il obtint un succès fameux dans le monde des affaires (Huta Baukowa, Sosnowice). Les riches gisements de cuivre, de plomb, d'argent, sources de grands bénéfices pour l'ancienne République polonaise, ne sont plus exploités aujourd'hui par l'État russe.

Ainsi, abstraction faite de toutes les questions politiques, des chicanes administratives et des persécutions nationales, le fait reste décisif, que la politique générale économique des trois États copartageants est en contradiction flagrante avec les intérêts économiques de la Pologne. Ces trois Empires qui, eux aussi, forment des unités économiques, ne peuvent regarder les provinces polonaises que

comme un élément étranger. D'autre part, la Pologne est trop grande et trop indivisible, en raison justement de sa grandeur, pour qu'elle puisse se dissoudre dans la vie économique de trois États différents à la fois. Par conséquent, la Pologne, aussi longtemps qu'elle est partagée et qu'elle n'est pas libre, ne peut pas exploiter rationnellement ses richesses et ses forces productives. Elle est condamnée à végéter au lieu de vivre d'une vie économique saine.

Des richesses immenses se gaspillent. Un territoire qui représente un dix-septième de l'Europe entière est exclu de son évolution économique. Son exploitation rationnelle n'est pas possible. Sa consommation n'est pas en rapport avec le nombre de la population et avec les exigences de la vie moderne. Des milliards des capitaux étrangers, français, belges et anglais, qui ont inauguré l'exploitation de Sosnowice, de Dombrowa, de l'industrie textile et métallurgique au Royaume de Pologne, de l'industrie pétrolifère en Galicie, ne peuvent fructifier, comme ils auraient dû. Ce n'est pas uniquement la Pologne qui en souffre, c'est une perte énorme pour l'Europe entière.

Aucune amélioration du sort des Polonais, aucune

mesure humanitaire ne peut porter remède à cet état de choses. Le bouleversement de la vie économique polonaise continuerait d'exister, même si les Russes, Autrichiens et Prussiens avaient tenu leur promesses et assuré toute sorte d'autonomies locales.

Le patriotisme fervent des Polonais n'y peut rien. Même la bonne volonté des trois gouvernements ne serait pas en état d'y remédier efficacement. Le fait restera toujours, et toujours durera cette contradiction entre les intérêts des métropoles et les intérêts des provinces polonaises.

Aussi faut-il aborder ce problème avec franchise et sang-froid. On n'a que trop souvent mêlé des raisons sentimentales à la question polonaise.

Il n'y a qu'une solution : le rétablissement complet de l'unité économique polonaise, en laissant à la Pologne le libre arbitre de ses destins.

CHAPITRE IV

La politique internationale et la Pologne.

L'évolution de l'Europe moderne, regardée du point de vue international et de celui des intérêts communs repose sur deux bases : l'équilibre européen et le principe de nationalités. L'un représente les intérêts individuels des peuples, l'autre l'intérêt général de l'ensemble des États, regardé comme entité. Seul l'accord entre ces deux principes peut assurer une paix générale.

Ils n'avaient pas de raison d'être au temps des empires universels, ni même plus tard, quand le continent européen était partagé entre les différentes nations, qui, tout en se combattant fiévreusement, n'étaient pas de force à s'annihiler mutuellement.

La question de l'équilibre européen se posa le

jour où sombra une des nations les plus importantes, au moment de la disparition d'un de ses facteurs les plus nécessaires : la Pologne. Du coup la force relative des puissances changea. Les États du Nord et du Centre acquérèrent des territoires et une population considérable, sans que la force des États occidentaux fût augmentée d'une manière équivalente. L'axe de la vie politique européenne passa de l'Occident à l'Orient. A la place de la France, ce fut d'abord l'Autriche de Metternich et la Russie d'Alexandre, et ensuite la Prusse de Bismarck et de Guillaume II, qui devinrent les protagonistes de l'Europe.

L'effondrement de l'organisme politique polonais réservoir considérable de céréales et de produits agricoles¹.

La disparition de la République polonaise ne profita donc qu'à la Prusse au détriment de tous les autres États et spécialement de ceux qui n'y prirent aucune part.

La diplomatie française et la diplomatie anglaise, qui, les premières, posèrent comme bases des rapports internationaux l'équilibre des puissances,

1. Cf. La brochure de l'auteur sous le titre *l'Hégémonie prussienne et la Pologne*.

LI FEV 1916

s'en rendaient parfaitement compte. Dès 1807, le prince de Talleyrand formule ainsi les trois conditions indispensables pour assurer un équilibre réel en Europe : 1° il faut appeler à l'unité l'Italie; 2° partager l'Allemagne entre la maison d'Autriche et la maison de Brandebourg; 3° ressusciter la Pologne¹.

Par raisons d'opportunisme politique ce troisième problème essentiel de l'équilibre européen n'a pas reçu encore de solution².

Il jeta non seulement une perturbation profonde dans les relations réciproques des États européens, mais il porta atteinte à l'équilibre des races, pour ne pas dire des continents. Le monde latin perdit la sentinelle, qui dans le Nord contrebalançait l'influence germanique. En même temps tomba la dernière digue entre l'Europe et l'Asie.

Pour les relations entre les trois États copartageants eux-mêmes, la disparition de la Pologne avait une influence extrêmement nuisible. Littéralement elle jetait un os de discorde entre ceux-ci, tout en

1. *Mémoires du prince de Talleyrand*, vol. II, p. 132.

2. Nous avons cité plus haut les paroles dans lesquelles il décrit son attitude vis-à-vis de la question polonaise, qu'il considère comme clef de voûte de l'édifice européen. (Cf. p. 60.)

les condamnant à être solidaires dans l'acte perpétré comme dans ses conséquences. En outre, l'incorporation de provinces étrangères affaiblissait les défenses de leurs frontières, qui dorénavant n'auraient pour bases ni des facteurs géographiques, ni ethnographiques, ni même économiques.

L'annexion de la Galicie n'a nullement contribué à l'évolution de l'Autriche; tandis que les provinces polonaises n'ont fait qu'affaiblir sa puissance militaire, comme le prouve la guerre actuelle.

Par contre, la politique des persécutions, autant que le mouvement conciliateur envers les Polonais, qui commence à se dessiner en Prusse dès le début de la guerre, tous les deux puisent leur raison d'être dans la certitude, que la perte des provinces polonaises, sinon le rétablissement de la Pologne dans ses anciennes limites, ébranlerait les bases mêmes de l'édifice politique prussien. Si la perte de l'Alsace-Lorraine n'apporte aucun préjudice appréciable celle de la Posnanie, de la Prusse occidentale et de la Silésie marque la fin du système militaire prussien et, par conséquent, de son hégémonie en Allemagne et de sa situation mondiale.

Il n'y a que la Prusse, en effet pour qui la possession d'une partie de la Pologne représente un inté-

rêt particulier, parce que cette possession établit une liaison entre ses propres territoires — et le Brandebourg — parce qu'elle éloigne les frontières ennemies de sa capitale, Berlin; et, enfin, parce que ces provinces polonaises représentent pour elle un

Le représentant de la diplomatie anglaise, lord Castlereagh visait le même objet quand, dans son rapport (1815) devant la Chambre des communes, il disait : « There was undoubtedly a strong feeling in the country upon the subject of independence and a separate government (of Poland) : indeed there was. I believe, but one feeling, and, as far I was able, I exerted myself to attain that object... Whatever may be the particular arrangements resolved upon, on the form of government that shall in future be established, I may venture to say, that in the congress, there was but one feeling — that the whole should be governed under a different system, as Poland¹. »

Cependant quand alors, au Congrès de Vienne, on réglait toutes les questions européennes, la France était trop affaiblie, l'Angleterre trop lointaine pour imposer une volonté à ceux des États qui,

1. *Memoirs and correspondance of Viscount Castlereagh*, 1848, vol. I, p. 52.

par la suite, formèrent la Sainte-Alliance. L'intrigue prussienne et l'obstination russe surmontèrent les obstacles, et on sacrifia la Pologne. Par là, le « Congrès de Vienne n'a pas seulement manqué de clairvoyance et de sagesse, ce tribunal suprême, réuni pour établir en Europe le règne du droit, a encore consacré, tant à l'égard des rois qu'à l'égard des peuples, les plus scandaleux abus de la force et donné aux gouvernements sans scrupules des exemples trop souvent suivis depuis¹ ».

Les signatures apposées à l'acte final du Congrès de Vienne liaient les mains des gouvernements des États occidentaux qui, jusqu'à la guerre présente, ne purent revenir sur leurs décisions. Par sentiments de justice et par humanité seulement, ils tâchèrent d'adoucir le sort des Polonais. Mais dorénavant, à des rares exceptions près, leur politique envers la Pologne sera purement sentimentale et même passive, quand les trois puissances copartageantes violèrent les clauses du traité concernant les Polonais. Mais alors elles se contentèrent de rédiger des protestations, sans se servir de l'occasion donnée, qui coïncidait d'ailleurs malheureusement

1. A. Debidour, *Histoire diplomatique d'Europe*. 1891, vol. I, p. 68-69.

avec des crises graves de la politique, soit intérieure, soit extérieure de la France et de l'Angleterre.

Cette politique sentimentale, ces protestations peu énergiques, en déplaçant le centre de gravité de la question polonaise ne servirent à rien. Le prestige de la France et de l'Angleterre en sortit affaibli. Le sort des Polonais ne fut pas amélioré. Les persécutions politiques ne furent pas arrêtées, au contraire, la question polonaise fut rapetissée. La raison d'être de la nation fut oubliée, tout ça au profit du sentimentalisme. Pour l'ombre on a lâché la proie, car le côté sentimental n'est que l'ombre de la question polonaise. Elle est une question éminemment pratique, car après tout, la Pologne n'est pas une question de portée locale. Par conséquent, aucune preuve de sympathie n'est pratique.

Aucune demi-mesure n'est durable, aucune des promesses données aux Polonais ne fut tenue.

L'article premier de l'Acte final du Congrès de Vienne déclarait solennellement : « Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse obtiendront une représentation et des institutions nationales. » Cet article ne fut appliqué en Autriche que vers 1866, il ne fut jamais mis en exé-

cution dans la Lithuanie et la Ruthénie, et il fut oublié en Pologne prussienne dès 1848.

L'article 6 proclamait la ville de Cracovie « ville à perpétuité libre, indépendante et strictement neutre ». Elle fut incorporée à l'Autriche en 1846.

L'article 14 établissait le principe de libre navigation « des fleuves et canaux dans toute l'étendue de l'ancienne Pologne, ainsi que la fréquentation des ports, la circulation des productions du sol et de l'industrie entre les différentes provinces polonaises. » Cet article ne fut jamais appliqué par aucun gouvernement.

Ainsi toutes les mesures favorables qu'on accordait aux Polonais, par des engagements solennels et garantis par les signatures des huit États qui prirent part aux délibérations du Congrès de Vienne, furent lettres mortes. Cependant, c'étaient des clauses de portée entièrement internationale, qui ne liaient pas seulement chacun des trois gouvernements copartageants vis-à-vis des Polonais, mais tous les membres du concert européen envers eux.

On peut affirmer qu'au point de vue du droit international, ces dispositions ne liaient pas les Polonais eux-mêmes, puisque ceux-ci n'étaient pas représentés au Congrès. Les articles concernant les droits

polonais n'en existent pas moins. Ce qu'on appelle les *insurrections* furent toujours des conséquences de mesures illégales et antipolonaises, jamais leurs causes. Même dans le cas contraire, les gouvernements copartageants n'auraient pas eu le droit de violer des engagements, nettement internationaux. Que telle ait été d'ailleurs l'interprétation officielle française et anglaise ceci ressort clairement des instructions confidentielles données par lord Palmerston, ministre anglais des Affaires étrangères, à lord Heytesbury, ambassadeur anglais près de la Cour de Saint-Pétersbourg (sous la date du 22 mars 1832) : « The revolt of Poles and their casting off authority of Emperor and King could afford Russian Government no grounds for departing from stipulations of Treaty of Vienna. That revolt cannot release Russia from engagements to other Powers, which had for object not merely welfare of Poles, but security of neighbouring States. The article relative to national representation and institutions has not been fulfilled by Russia¹. » Quelques jours avant (le 12 mars 1832) il télégraphiait : « It does not follow that be-

1. Sir H.L. Bulwer; *The life of Henry Temple, Viscount Palmerston*, 1870. Vol. II, p. 127.

cause war between two states dissolves treaties, therefore civil war annuls constitutions². »

Des démarches sérieuses furent faites par les gouvernements français et anglais, dans le but « de réclamer près du cabinet russe le maintien des traités de 1814 qui assurent à la Pologne une existence indépendante sous le sceptre de l'Empereur de Russie. Comme le manifeste de ce souverain laisse supposer qu'en cas de non-soumission des Polonais, il les réduirait par la force pour les réunir ensuite à l'Empire, il faut remarquer qu'une telle mesure anéantirait un article important du traité de 1814, dont les puissances ont le droit de demander l'exécution¹ ». Ces paroles d'un des auteurs du traité de Vienne, le prince de Talleyrand, prouvent assez quelle importance la diplomatie française prêtait au maintien intégral des clauses internationales du traité concernant les Polonais. Quand cependant, malgré ces remontrances, la constitution du royaume de Pologne fut définitivement abolie, la France et l'Angleterre

2. *Ibidem.* Vol. II, p. 126.

1. *Mémoires du prince de Talleyrand.* Vol. IV, p. 118. Extraits d'un rapport officiel au général Sebastieni, alors ministre des Affaires étrangères sous la date : Londres, le 25 mars 1831.

ne voulurent, et peut-être ne purent pas user du dernier argument : celui de la force.

A la suite de la seconde violation flagrante du traité de Vienne, par l'Autriche, qui s'incorpora en 1846 la ville libre de Cracovie, les protestations de la France et de l'Angleterre prirent une allure bien plus solennelle. Lord Palmerston adressa une note conçue dans des termes énergiques, où il proteste au nom de son gouvernement *contre ce fait déplorable*, et insiste spécialement sur le point que : « Her Majesty's Government must at all events deny the competency of the 3 Powers to decide upon and to execute such a measure, of their own separate authority, and without the concurrence of the other Powers, who were parties to the Treaty of Vienna of June 1815... It is demonstrable... that with whomsoever may have originated the plan of creating Cracow and its Territory into a Free and Independent State, that plan was carried into effect by stipulations to which all the Powers are equally parties ; and consequently, it is not competent for 3 of those Powers by their own separate authority to undo that which was established by the common engagements of the whole ; and it is manifest that the special duty which the 3 Powers undertook, of protecting the Indepen-

dance of the State, cannot invest them with any right to overthrow that independence and to destroy it. For these reasons Her Majesty's Government are of opinion that the execution of the intentions which the 3 Powers in ve announced, would be a measure justified by no adequate necessity, and would involve a violation of positive stipulations contained in the General Treaty of Vienna and Her Majesty's Government deeply impressed with the conviction that it is above all things important that the engagements of Treaties should at all times be faithfully observed, most earnestly hope that means may be devised... without any breach of the Treaty of 1815¹. »

M. Guizot, chef du gouvernement français à cette époque, résume de la façon brillante qui lui était habituelle et avec la clarté d'expression innée chez les hommes d'État français, la volonté du peuple français en présence d'une si manifeste violation des droits internationaux : « Le gouvernement du roi — écrit-il — ne fait qu'user d'un droit évident, et en même temps il accomplit un devoir impérieux en protestant solennellement contre la suppression de la République de Cracovie, acte positivement con-

1. E. Hertslett : *The map of Europe by Treaties*, p. 1068.

traire à la lettre, comme au sens du traité de Vienne, du 9 juin 1815. Après les longues et redoutables agitations qui ont si profondément ébranlé l'Europe, c'est par le respect des traités et de tous les droits qu'ils consacrent, que l'ordre européen s'est fondé et se maintient. *Aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir en même temps toutes les autres*¹. »

En 1863 et 1864 nouvelles violations des traités internationaux, cette fois de la part de la Russie et nouvelle action diplomatique de la France et de l'Angleterre visant les mêmes objets.

Ces protestations vigoureuses et ces actions diplomatiques n'amenèrent aucun résultat. Les traités que la France et l'Angleterre avaient signés furent violés et les percussions des Polonais ne cessèrent pas. Le traité de Vienne constituait d'ailleurs une lourde faute de la diplomatie européenne parce qu'elle transformait la question polonaise qui jus- qu'alors était une question uniquement pratique en une question sentimentale. Même si les mesures favorables aux Polonais avaient été mises à exécution, l'équilibre international n'eût pas été rétabli. Il était

1. Le comte d'Angeberg. *Recueil des traités, etc., concernant la Pologne*, 1862, p. 1064.

fatal que les Polonais aspirassent toujours à la liberté, comme c'est le devoir le plus sacré de l'homme. Le *statu quo* et l'amélioration du sort des Polonais sont des chimères. La mise à exécution de réformes partielles n'est pas pratique, car aucun des projets, qui jusqu'alors ont paru dans la presse européenne (on ne connaît pas de projet officiel d'aucun gouvernement) ne répond aux exigences de la politique européenne, considérée au point de vue de son équilibre. Au contraire, le projet de réunir les provinces polonaises dans leur ensemble sous le gouvernement russe, marquerait une formidable extension territoriale d'un État européen sans compensation offerte aux autres. D'autre part, l'idée de réunir une certaine partie de l'ancienne république polonaise en un état semi-indépendant sous la tutelle de l'Autriche ou de l'Allemagne, provoquerait le même danger, sans apporter de solution à la question économique, que seul le rétablissement de l'unité économique polonaise peut résoudre.

Chacun des projets divers a comme base *l'intérêt immédiat* d'un des trois États copartageants; aucun n'a en vue, je ne dis pas les désirs, mais seulement le bien-être de la nation polonaise, pas plus que les intérêts de la communauté des États européens. Rien

sinon le rétablissement de la Pologne indépendante dans ses anciennes limites, ne peut satisfaire la volonté d'un peuple, qui vit sur territoire plus grand que celui de la France, avec une population plus dense. Ce peuple, dont des millions de fils se combattent aujourd'hui sur tous les champs de bataille, contre leur volonté et sont sacrifiés aux intérêts de leurs spoliateurs, n'a-t-il pas le droit de décider enfin de ses propres affaires, quand celles-ci sont en accord avec le droit des gens, le droit international, et le bien-être de l'Europe, et quand la reconstitution de la Pologne représente la seule solution possible d'une question économique de portée mondiale.

La guerre actuelle oblige à résoudre cette question, nous sommes à ce moment qu'entrevoit le prince de Talleyrand, quand il écrivait au lendemain du Congrès de Vienne : « Les Polonais n'auront plus une même patrie, mais ils auront une même langue. Ils resteront donc unis par le plus fort et le plus durable de tous les liens. Ils parviendront, sous des dominations étrangères, à l'âge viril... et le moment où ils l'auront atteint ne sera pas loin de celui où, émancipés, ils se rattacheront tous à un même centre¹. »

1. Mémoires, vol. II, p. 247.

La paix qui terminera la guerre de 1914 doit effacer les traités signés à Saint-Petersbourg en 1772 et 1795 et réparant hardiment l'erreur du traité de Vienne de 1815, elle doit compter la Pologne libre et indépendante parmi les États sur lesquels s'établira enfin solidement l'équilibre européen. C'est possible en raison A, de la grande vitalité de la race polonaise; B, des ressources qui permettent de recomposer la vie économique de la Pologne comme celle d'un État riche et capable de se suffire.

ANNEXES

I. — Les chemins de fer en Pologne

Toutes les provinces polonaises et, en particulier, celles qui sont sous la domination russe, sont très mal desservies par le chemin de fer. Notamment la Lithuanie et la Ruthénie en ont relativement moins qu'aucun autre pays de l'Europe.

Province.	Réseau.	Sur 100 km. car.	Sur 10 000 hab.
Royaume (1911). . . .	3,394	2,75 km.	2,71
Lithuanie (1911). . . .	6,323	2,07	4,97
Ruthénie (1911). . . .	3,878	2,32	3,13
Galicie (1911).	4,120	5,23	5,13
Posnanie (1912). . . .	2,666	9,17	12,68
Prusse occ. (1912). . .	2,250	8,77	13,21
Pologne	22,631	3,22	4,62

Ce sont les nombres les moins élevés en Europe avec l'ex-

ception de la seule Turquie. Voici quelques chiffres à titre de comparaison :

Belgique	8,814	29,7	11,9
Angleterre.	37,717	12,0	8,3
Allemagne.	63.730	11,8	9,5
Suisse.	4,863	11,7	13,7
Danemark.	3,771	9,8	14,6
France	51,188	9,5	13,0
Autriche-Hongrie. . . .	46,195	6,8	9,0

Le chiffre d'ensemble est relevé un peu grâce au nombre de lignes de chemins de fer d'intérêt uniquement stratégique (chemin de fer d'Ivangorod au royaume de Pologne, et.), ainsi que par leur extension très considérable en Pologne prussienne. La province la plus industrielle de la Pologne, le royaume de Pologne, avec ces deux centres mondiales de Lodz et Varsovie, a moins de chemin de fer que n'importe quel pays du monde civilisé. Les conséquences de ce manque de moyens de transport est funeste pour le commerce et l'industrie nationale.

1 FÉV 1916

II. — L'instruction publique en Pologne

Il est extrêmement triste de constater que la Pologne, ou plutôt les provinces polonaises, qui ont passé sous la domination russe, sont les seuls pays du monde, où l'instruction primaire au lieu de faire des progrès, a baissée dans la dernière époque, justement depuis le moment où elles sont passées sous la domination russe. En effet, le gouvernement russe qui ne reconnaît pas, et jusqu'aux derniers temps ne permettait pas au fonctionnement des écoles polonaises, n'y a suppléé d'une manière sérieuse.

Ainsi le nombre total des écoles primaires au royaume de Pologne est seulement de 4 641 avec 282 735 élèves (1912) ou une école sur 2 758 habitants, tandis que même en Russie il y a une école sur 1 433 habitants. Il est vrai que ce nombre si ridiculement petit est dû à la politique du gouvernement russe, qui en 1906, après avoir permis l'ouverture des écoles primaires polonaises, d'un coup en a fait fermer 918 sans donner d'explication ou de justification. On voit donc que le patriotisme et la générosité publique ne peut trouver de remède à cet état de choses déplorable. Ceci est d'autant plus significatif qu'au début du seizième siècle dans les mêmes provinces, mais alors sous le régime national et polonais, il

y avait une école pour 2 250 habitants, un pourcentage supérieur que trois siècles plus tard. Mais il est réconfortant pour un Polonais de noter que c'est la Pologne qui, la première dans le monde a introduit l'instruction primaire universelle (1773).

En Pologne allemande la langue polonaise est exclue de l'enseignement scolaire, mais au moins le nombre des écoles est relativement assez élevé. Grâce à la générosité publique, les écoles primaires en Galicie se trouvent dans une position presque suffisante.

Provinces.	Écoles.	Élèves.	Une école par habitants. km. carrés.	
—	—	—	—	—
Royaume (1913) . . .	4,641	325,098	2,758	27,4
Lithuanie (1911) . . .	8,595	"	"	"
Ruthénie (1911) . . .	6,845	"	"	"
Galicie (1911)	6.855	1,086,447	1,483	14,5
Posnanie (1911) . . .	2,992	407,109	701	9,7
Prusse occ. (1911) . .	1,915	303,251	715	10,7

L'enseignement secondaire en 1911 :

Provinces.	Écoles.	Élèves.
—	—	—
Royaume.	62	20,355
Lithuanie.	97	32,157
Ruthénie.	87	27,096
Galicie.	100	40,066
Posnanie	95	14,536
Prusse occ.	97	11,202

Seulement, en Galicie, l'enseignement secondaire se fait

en langue polonaise dans des écoles publiques; dans les provinces polonaises de la Prusse et de la Russie cette langue est exclue de l'enseignement public.

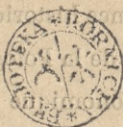
Sur les cinquante et un millions d'habitants, la Pologne ne compte que deux universités polonaises et une école technique supérieure, tous en Galicie, à Cracovie et à Lwow (Lemberg).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION	I
CHAPITRE I. — L'importance historique de la Pologne.	5
— II. — La vitalité de la Pologne.	10
— III. — La vie économique polonaise et les conséquences de la dissolution de son unité	28
— IV. — La politique internationale et la Po- logne	50
ANNEXE I. — Les chemins de fer en Pologne.	62
— II. — L'instruction publique en Pologne.	64

TABLA DES MATIÈRES

1	Introduction
5	CHAPITRE I. — L'importance politique de la Pologne
10	— II. — La vénération de la Pologne
15	— III. — La vie économique polonaise et les conséquences de la dissolution de son unité
25	— IV. — La politique internationale et la Pologne
32	ANNEXE I. — Les chemins de fer en Pologne
37	— II. — L'instruction publique en Pologne





BIBLIOTEKA KÓRNICKA

28196

DO KORZYSTANIA W CZYTELNI